

La journée Internationale des Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort**30 novembre 2017****Note de présentation à l'intention des groupes locaux d'Amnesty International****1. Présentation : c'est quoi ? d'où ça vient ?**

L'initiative des Villes pour la vie/Cities for life a été prise par la Communauté de Sant'Egidio¹ en Italie, pour commémorer l'anniversaire du premier texte abolissant la peine de mort dans un état européen, le 30 novembre 1786 dans le Grand Duché de Toscane. La Communauté Sant'Egidio s'associe pour cette action au collectif d'associations « Coalition contre la peine de mort »² dont fait partie Amnesty International. L'action est soutenue par la Commission européenne. Autour du 30 novembre de chaque année, il s'agit de prolonger la Journée mondiale contre la peine de mort du 10 octobre en plaçant les villes, et plus largement la société civile, au cœur du combat pour l'abolition de la peine de mort et la renonciation à la violence.

Depuis le lancement de Villes pour la vie en 2002, plus de 2000 villes sur les cinq continents, dont 78 capitales, ont pris part à cette action.

Comment : à travers des initiatives à caractère éducatif, des manifestations publiques, des interventions ou en illuminant un monument avec le concours de la municipalité.

2. Comment s'y prendre pour organiser un événement Villes pour la vie le 30 novembre ?

Etape 1 : Ecrivez un courrier au maire pour lui demander d'adhérer au mouvement si ce n'est pas déjà le cas - Annexe 1 : lettre type.

Etape 2 : Une fois convaincue, votre mairie transmettra l'autorisation d'insérer le nom de la commune dans la liste des Villes pour la Vie, Villes contre la peine de mort, sans aucune charge, si ce n'est l'engagement moral de partager les contenus et l'objectif de l'initiative (Annexe 2 : document d'adhésion de l'organe du gouvernement local ou du maire).

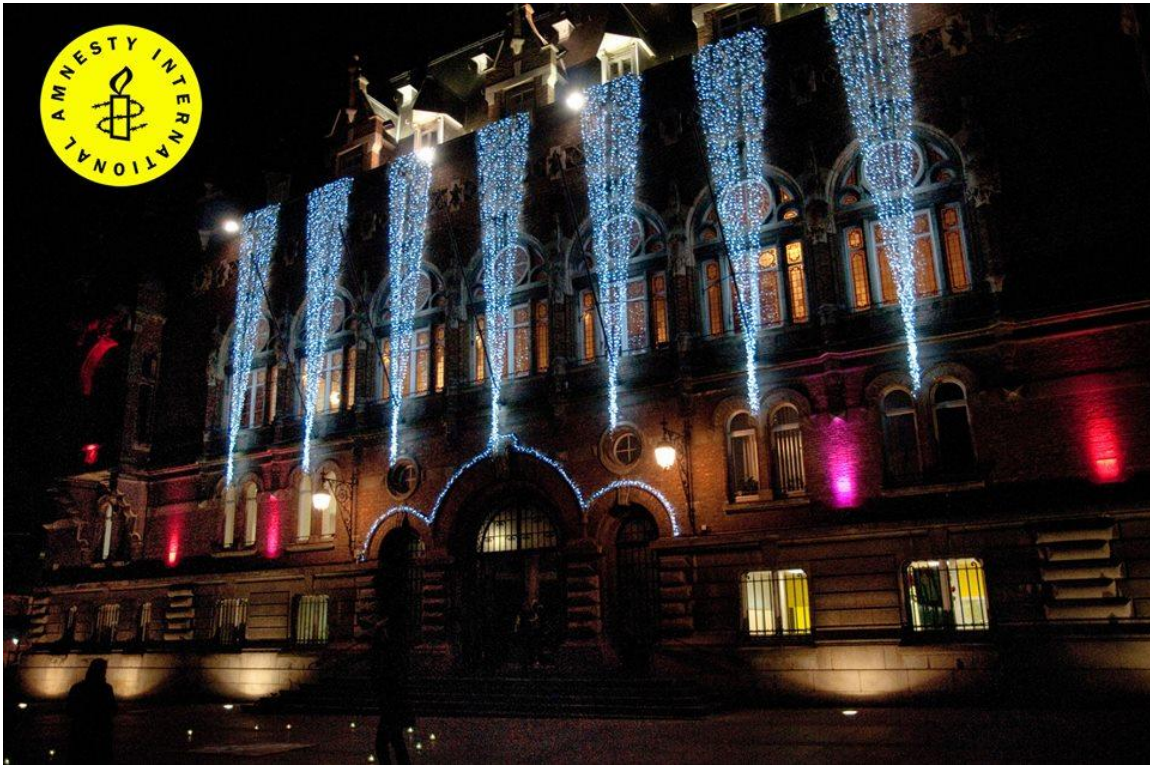
Les villes peuvent ensuite montrer leur adhésion au travers d'une ou plusieurs initiatives telles que :

- une résolution du conseil municipal affirmant l'opposition de la ville au recours à la peine de mort, ou une déclaration du Maire soutenant l'évènement
- l'illumination d'un monument de la ville le soir du 30 novembre,
- l'organisation d'une projection-débat,
- des initiatives culturelles publiques...

L'engagement de la ville peut être affiché sur le site de la Communauté Sant'Egidio (liste et carte interactive des initiatives), et par un lien direct entre son site et la plate-forme en ligne.

¹ <http://www.santegidio.org>

² <http://www.worldcoalition.org/fr/cities.html>



Illumination de la façade de l'hôtel de ville d'Armentières le 30 novembre 2013

3. Des exemples d'engagements

Les actions Villes pour la vie peuvent prendre des formes très différentes et être co-organisées avec d'autres associations abolitionnistes (Acat par exemple). En voici des exemples :

- Illumination de la façade de bâtiments publics et organisation d'un rassemblement,
- Rassemblement avec bougies allumées,
- Prise de parole du maire, de personnalités locales, de représentants d'associations
- Signature de pétitions,
- Présentation d'une exposition,
- Spectacles théâtraux, concerts,
- Conférence, débat,

Voici des exemples de ce qui a été réalisé par quelques groupes français les années précédentes:

Morlaix (22) : rassemblement à 18 heures place de la mairie ; illumination du Kiosque et son grand Livre des droits humains ; prise de paroles des associations ; musiques et balade avec luminions ; signature de pétitions

La Terrasse (38) : chacun apporte une bougie ; chorale ; projection de spots d'Amnesty ; exposition d'affiches ; signature de pétitions

Montbonnot (38) : illumination des escaliers de la place des remparts ; projection à la mairie de la première partie du film « Une peine infinie » ; pot offert par la mairie

Armentières (59) : vente aux enchères de portraits au profit d'Amnesty International : plaidoiries théâtralisées par de jeunes avocats ; ...

[D'autres exemples ici.](#)